

Synthèse

« extraits B. Morel »

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle des fêtes Jules Mousseron à 18 h 30, en séance publique, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Marc BURY, Maire.

Date de convocation : le 25 septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 22
Procurations : 3
Votants : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Pasquale TIMPANO - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART - Jean-Pierre POMMEROLE - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE - Gérard QUINET - Ingrid SAGUEZ - Henri ZIELINSKI - Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marcel BURNY a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Annie BURNY a donné pouvoir à Martine DILIBERTO
Guy MORIAMEZ a donné pouvoir à Marc BURY
Cédric OTLET

ÉTAIT ABSENTE :

Isabelle DUFRENNE

Monsieur le Maire désigne Elizabeth DERCHE comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

A] Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019

Le compte rendu est adopté.

B] Relevé de décisions

C] Délibérations

I-1) Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place, dans chaque département, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui précise les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage, des terrains familiaux locatifs et des terrains de grand passage, ainsi que les communes où ces équipements doivent être réalisés.

Dans le Nord, le schéma actuel a été approuvé le 24 juillet 2012 par le préfet et le président du Conseil départemental. Comme la loi le prévoit, il a été mis en révision en décembre 2017, suivant la même procédure que celle qui a prévalu à son adoption.

Le diagnostic et l'évaluation des besoins ont été présentés au cours des réunions de concertation organisées sur les territoires, en septembre 2018 et en mai 2019, par les sous-préfets d'arrondissement. Ces réunions ont été complétées par de nombreux échanges menés par les services en charge de la révision pour arriver à une meilleure adéquation entre les prescriptions de la loi et les réalités locales.

Les membres de la commission facultative départementale des gens du voyage se sont réunis le 2 juillet 2019 et ont validé le projet de schéma 2019-2025.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité avec 5 votes contre (Gérard QUINET, Ingrid SAGUEZ, Marie-Christine PICOT, Monsieur Jean CAVERNE, Henri ZIELINSKI).

PAGE 14

Monsieur le Maire indique que ce courrier est très clair et qu'il recontextualise les événements. Le terrain concerné répond parfaitement au schéma départemental. Il explique que le terrain allait être vendu à des gens du voyage sédentarisés, résidant déjà sur la commune et qui souhaitaient faire construire pour leur fille. Cette famille est parfaitement intégrée dans le tissu urbain.

Monsieur le Maire explique sa décision, par le fait que lorsque des gens du voyage s'installent en tant que « particulier » cela n'est pas comptabilisé dans le schéma départemental. Aussi constatant que ce terrain allait être occupé par cette famille qui ne serait pas comptabilisée, Monsieur le Maire a demandé à Valenciennes Métropole de préempter, afin que cette famille soit comptabilisée dans le schéma départemental.

Pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été consulté pour en débattre ainsi que la population ?

Monsieur le Maire explique que cette décision lui revenait c'est pourquoi il ne l'a pas évoquée en Conseil Municipal, il entend assumer ses responsabilités quant à l'accueil des gens du voyage.